

Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021

**Délibération 2021-27**

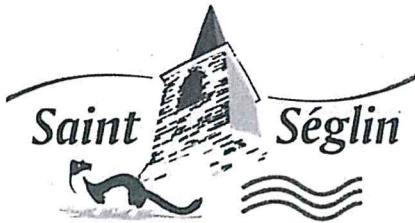
**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021**

Madame Le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 mars 2021 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations.

Les conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 mars dernier adoptent à l'unanimité le compte-rendu sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_28-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021

-----

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021

-----

Délibération 2021-28

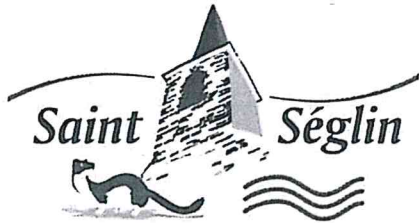
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de:

- \* Section de fonctionnement : 385 946,00 euros
- \* Section d'investissement : 223 026,98 euros

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_29\_BIS-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021

-----

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021

-----

Délibération 2021-29

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 pour le budget annexe Assainissement qui s'élève

\* En Section d'exploitation : 35 819,69 euros

\* En Section d'investissement : 33 928,99 euros

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_30-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021

-----

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021

-----

Délibération 2021-30

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 pour le budget annexe Lotissement qui s'élève

\* En Section de fonctionnement: 115 232,99 euros

\* Section d'investissement : 128 376,93 euros

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_31-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021

Délibération 2021-31

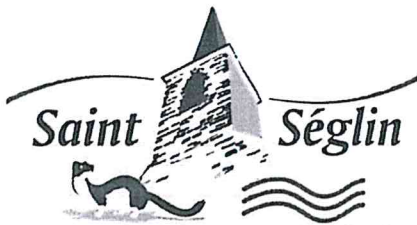
BUDGET ANNEXE COMMERCE - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 pour le budget annexe Lotissement qui s'élève

- \* En Section de fonctionnement : 18 084,90 euros
- \* Section d'investissement : 13 142,73 euros

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_32-DE

-----  
un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire  
Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard  
Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021  
-----

Délibération 2021-32

MODERNISATION DE LA VOIRIE 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS AUX PETITES COMMUNES DE VHBC

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les dépenses d'investissement visant à maintenir ou développer la qualité du service public, le niveau de service rendu à la population, à améliorer le cadre de vie de ses habitants ou l'accueil des nouveaux habitants en lien/complémentarité avec le projet de territoire communautaire, la commune peut solliciter le fonds de concours aux petites communes mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté. Il est précisé que la commune doit avoir sollicité l'ensemble des subventions possibles avant de solliciter le fonds de concours. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. De plus, le total des subventions et du fonds concours de VHBC ne peut pas dépasser 80% du coût H.T de l'opération d'investissement.

En 2020, deux opérations de modernisation de la voirie communale ont été mené pour un coût global de 16 116,00 € hors taxe. L'ensemble de ses réalisations participent à la sauvegarde et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Après sollicitation de l'ensemble des subventions possibles, cette opération présente un reste à charge pour la commune de 14 616,00 € H.T.

En conséquence, Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir solliciter le fond de concours mis en place par VHBC de manière à ce que le financement global des opérations ci-dessus mentionnées puisse s'équilibrer comme suit :

Coût des travaux :	16 116,00 € H.T.
- modernisation de la voirie : route du Moulin Mouraud	3.010,00 € H.T.
- modernisation de la voirie : rue Sous les Vignes	13 106,00 € H.T.
Financement prévisionnel :	16 116,00 €
- Participation Syndicat des Bruyères : rue Sous les Vignes	1 500 €
- Fond de concours VHBC	7308,00 €
- Autofinancement	7 308,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- Sollicite le Fonds de concours d'aide aux petites communes pour le financement de ces opérations d'investissement ci-dessus citées,  
- S'engage s'il y est donné une suite favorable, à respecter les conditions prévues par VHBC.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_33-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021

Délibération 2021-33

INTERCOMMUNALITE - TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « ALUR » prévoit le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la communauté de communes de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021.

Toutefois, il précise que si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose, ce transfert n'a pas lieu.

Ce transfert, initialement prévu le 1er janvier 2021, a été reporté au 1er juillet 2021 par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Cette loi modifie également la période durant laquelle les communes peuvent s'opposer au transfert par délibération qui est désormais fixée du 1er avril 2021 au 30 juin 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil :

- **S'OPPOSE** au transfert à VHBC, des compétences liées au « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
- **DONNE** à Mme le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous actes et documents s'y rapportant

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-213503113-20210412-2021\_34-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 avril 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: SECK Cheikh

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 13/04/2021

Et publication ou notification le 13/04/2021

**Délibération 2021-34**

**INTERCOMMUNALITE - MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL LEGIMARCHES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Vallons de Haute Bretagne Communauté met à la disposition des communes un logiciel de rédaction des marchés publics intitulé LEGIMARCHES géré par la société BERGER LEVRAULT.

Cette mise à disposition est prévue pour permettre une sécurisation juridique des procédures d'achats au sein des communes-membres.

Vallons de Haute Bretagne Communauté prend en charge financièrement les coûts d'acquisition et de maintenance du logiciel mutualisé pour une durée de 5 ans.

L'établissement prend également en charge les frais de formation et de paramétrage préalables pour les communes adhérentes au moment de la signature du nouveau marché mutualisé.

Une formation sur une journée pour un seul agent par commune est prévue.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention qui doit être signée par chaque commune avant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et retournée à VHBC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention se rapportant à la disposition des communes un logiciel de rédaction des marchés publics intitulé LEGIMARCHES

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN

